

DÉLIBÉRATION n° 2026 – 012

Nombre de Conseillers en exercice : 11

présents : 8

votants : 11

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

L'an deux mil vingt-six, le **vingt mars 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint — M. BEYLIER Jean-Louis - M. GYURITS Alexandre - Mme DUPUY Fabiola – M. HÉBRARD PIERRE– Mme LATOUILLE Christelle.

EXCUSÉS : Mme DRURY Shirley (procuration à M. Jean-Louis BEYLIER) - M. BONNAUD Guillaume (procuration à M. Frédéric EYMERY) - Mme KOERTS Marjorie (procuration à Mme Laurette GUEIDAN)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle LATOUILLE

Monsieur Jean-Louis BEYLIER, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Christelle LATOUILLE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire.

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Mme HUCHET Annick se porte candidate. Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilisé :

- Bulletins : 11
- Abstentions : 0
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Le conseil municipal par 11 voix pour :

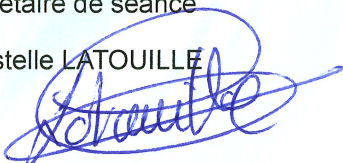
Élit Mme HUCHET Annick, Maire de la commune de Le Chalard.

Installe Mme HUCHET Annick en tant que Maire de la commune de Le Chalard.

Autorise Mme HUCHET Annick à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Christelle LATOUILLE



Le Maire,

Annick HUCHET



Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 23/03/2026

Et de sa publication le 23/03/2026